



Des économies jusque dans nos assiettes !

Alors que la direction tente de supprimer des postes à hauteur d'un départ sur deux non remplacés mettant ainsi en péril les métiers, les activités et les antennes de Radio France, sa nouvelle cible est la restauration du personnel.

Après le « dégraissage » des antennes et des activités on passe au « dégraissage » du salarié !

La direction a en effet annoncé, lors du CE du 10 décembre, sa volonté de fermer le self à partir du 1^{er} janvier 2016 le soir et les week-end, faisant fi des salarié-es qui travaillent en horaires décalés et doivent donc se nourrir le soir, le samedi et le dimanche à la maison de la radio.

Qu'à cela ne tienne, il est proposé de mettre à leur disposition des distributeurs de plateaux repas ! Merci pour ceux qui auront le droit de consommer de savoureux repas sous cellophane emballés le vendredi après-midi pour le dimanche soir. Fraîcheur, saveur et variétés garanties !

En attendant ces distributeurs, chacun devra se débrouiller dans le quartier dont on connaît l'activité trépidante le week-end et le soir.

Et puis, le 14 décembre, après avoir constaté que ces distributeurs ne pourraient être mis en place qu'en mars 2016, la direction propose de repousser la fermeture du self le soir et week-end. La direction, une fois encore, montre l'improvisation dangereuse de ses projets, mais elle ne renonce toujours pas !

Les salarié-es de Radio France, par leur travail, permettent aux antennes d'émettre 24h sur 24. Certains, afin d'assurer la sécurité, la maintenance, la production ou l'alimentation des antennes, sont amenés à travailler à des horaires décalés et/ou de nuit. **Ce travail est indispensable pour assurer le service public de la radio ainsi que les concerts et diverses manifestations.**

Ces salarié-es qui travaillent en horaires décalés avec des rythmes pénibles sont en droit d'attendre des conditions de restauration identiques à celles des autres salarié-es. **C'est le principe d'équité de traitement** que toute entreprise se doit d'appliquer envers l'ensemble du personnel.

Que ce soit au 1^{er} janvier ou au 1^{er} mars, la CGT rejette ce projet scandaleux qui met en cause les conditions de travail et la santé d'une partie des salarié-es de Radio France. Il faut savoir que la restauration est gérée par le Comité d'Etablissement et que ce sont les élu-es de ce CE qui ont la responsabilité de son organisation et non, comme elle semble le prétendre, la direction de Radio France. La responsabilité de cette dernière est, en revanche, de **donner les moyens au self de fonctionner pour l'ensemble des salarié-es quelle que soit la plage horaire de leur vacation.**

Paris, le 15 décembre 2015.